

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 18 novembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : **705/2025/FVE**
Conseil d'Administration du 28 novembre 2025

Sujet : Tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour l'année universitaire 2026-2027

Les tarifs de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du 01/09/2026 au 31/08/2027 sont les suivants :

- Voir annexe.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 31
Abstention (s) : 1
Suffrages exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1^{er} décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

TARIFS Validation d'Acquis de l'Expérience : 01/09/2026 - 31/08/2027

Présentés à la CFVU le 18/11/2025 et au CA le 28/11/2025

Composante	niveau	Prestation	Volume horaire	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2025 ⁽³⁾	Tarifs (frais inclus)	Financement ouvert au CPF
DFCA	VAE-VAPP ⁽²⁾ tous diplômes	Instruction dossier de recevabilité	Traitement sur dossier	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, D 391€, Ingé 618€	200,00 €	Non
DFCA	VAE LMI	Accompagnements écrit et oral + jury	Accompagnement écrit : 10 h Accompagnement collectif oral : 6 h	Composante Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	2 400,00 €	Oui
DFCA	VAE LMI	Accompagnements écrit et oral + jury	Accompagnement écrit : 5 h Accompagnement collectif oral : 6 h	Composante Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	2 100,00 €	Oui
DFCA	VAE LMI	Accompagnement écrit seul + jury	Accompagnement écrit : 10 h	Composante	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	2 200,00 €	Oui
DFCA	VAE LMI	Accompagnement oral seul + jury	Accompagnement écrit : 5 h	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	1 900,00 €	Oui
DFCA	VAE LMI	Accompagnement oral seul	Accompagnement collectif oral : 6 h	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	1 800,00 €	Oui
DFCA	VAE LMI	jury seul		Composante	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	1 600,00 €	Non
DFCA	post VAE partielle LMI	Accompagnement écrit et oral	Accompagnement écrit : 10 h Accompagnement collectif oral : 6 h	Composante Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	800,00 €	Oui
DFCA	post VAE partielle LMI	Accompagnement écrit et oral	Accompagnement écrit : 5h Accompagnement collectif oral : 6 h	Composante Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	500,00 €	Oui
DFCA	post VAE partielle LMI	Accompagnement écrit seul	Accompagnement écrit : 10 h	Composante	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	600,00 €	Oui
DFCA	post VAE partielle LMI	Accompagnement écrit seul	Accompagnement écrit : 5 h	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	300,00 €	Oui
DFCA	post VAE partielle LMI	Accompagnement oral seul	Accompagnement collectif oral : 6 h	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	200,00 €	Oui
DFCA	post VAE partielle LMI	Jury seul		Composante	DI du diplôme envisagé : L 175€, M 250€, Ingé 618€	400,00 €	Non
DFCA	VAE Doctorale	Accompagnements écrit et oral + jury	Accompagnement écrit : 20 h (10 h/an sur 2 ans)	Collège des Écoles Doctorales	DI ⁽⁴⁾ du diplôme envisagé : D 391€	3 300,00 €	Oui
DFCA	post VAE Doctorale	Nouveau Jury	2h	Collège des Écoles Doctorales	DI ⁽⁴⁾ du diplôme envisagé : D 391€	2 000,00 €	Oui

(1) Le candidat bénéficie au maximum de 3 reports : au-delà il devra renouveler la demande, la recevabilité restant cependant acquise

(2) Le tarif pour l'instruction de recevabilité pour les dossiers de VAPP a déjà fait l'objet de la délibération 574/2025/FVE présentée en Conseil d'Administration le 28 février 2025

(3) Les DI sont dus pour chaque année universitaire, montant indicatif sujet à changement à la rentrée 2025

(4) Les DI sont acquittés une seule fois lors de la poursuite de la démarche

Candidat VAPP réfugié ou demandeur d'asile : Exonération des frais de dossiers

Candidat VAE réfugié ou demandeur d'asile : exonération des frais de recevabilité

